

Demande et rapport en vue de la délivrance d'un certificat acoustique ou de limitation de nuisances en dehors d'une classification

(autre qu'un aéronef relevant de l'Annexe I du règlement européen (UE) n° 2018/1139 du parlement européen et du conseil du 4 juillet 2018)

PARTIE I À RENSEIGNER ET À SIGNER PAR LE POSTULANT

Je vous prie de bien vouloir me délivrer :

- le Certificat Acoustique (CA)
- le Certificat de Limitation de Nuisances (CLN)
- le Certificat de Limitation de Nuisances Spécial (CLNS)

pour : l'avion l'hélicoptère le planeur le moto-planeur le ballon

Constructeur¹ :

Modèle¹ :

N° de série¹ :

Circonstance de la demande :

- Aéronef déjà muni d'un CDN mais pas encore d'un CA/CLN/CLNS
- Aéronef dont le modèle change
- Aéronef dont la configuration change (exemple : remplacement moteur, hélice) avec ou sans évolution des niveaux de bruit
- Aéronef dont le CA/CLN/CLNS change de chapitre d'annexe 16 OACI ou dont les niveaux de bruit évoluent
- Aéronef dont le modèle de certificat est d'un ancien format

Coordonnées du propriétaire au nom duquel l'aéronef sera immatriculé.

Nom, Prénom :	
Raison sociale :	
N° SIRET :	
Forme juridique :	
Adresse :	
N° téléphone :	
N° fax :	
Adresse électronique :	

Le soussigné postulant agit en qualité :

- de propriétaire² (voir coordonnées ci-dessus)
- de locataire inscrit au futur certificat d'immatriculation
- de personne ou d'organisme mandaté par le (les) propriétaire(s)³
- d'organisme agréé de gestion du maintien de la navigabilité en charge de l'aéronef

(Si le postulant n'est pas le propriétaire, renseigner le tableau ci-dessous)

Nom, Prénom :	
Raison sociale :	

¹ A relever sur la plaque constructeur de l'aéronef

² Si multi-propriété : joindre une liste séparée et le mandat des copropriétaires

³ Joindre le (les) mandat(s) correspondants



F -

N° SIRET :	
Forme juridique :	
Si organisme agréé, n° agrément :	
Adresse :	
N° téléphone :	
N° fax :	
Adresse électronique :	

L'aéronef répond-il à la définition d'un aéronef léger qui ne participe pas à des activités CAT sous licence (cf.G-40-01) : oui (redevable de la Partie-ML) non (redevable de la Partie-M)

I. INFORMATIONS RELATIVES A L'AERONEF

DATE DE FABRICATION :/...../.....

I.1. Informations relatives à la masse de l'aéronef

MTOW DECLAREE AU MANUEL DE VOL (kg)	MLW DECLAREE AU MANUEL DE VOL (kg)

I.2. Informations relatives aux moteurs(s)/hélice(s)

MOTEUR(S)	1 - Extérieur gauche	2 - Intérieur gauche	3 - Intérieur droit	4 - Extérieur droit
CONSTRUCTEUR :				
MODÈLE(S) :				
NUMEROS DE SÉRIE :				

HELICE(S)/PALES	1 - Extérieur gauche	2 - Intérieur gauche	3 - Intérieur droit	4 - Extérieur droit
CONSTRUCTEUR :				
MODÈLE(S) Moyeu : Pales :				
NUMEROS DE SÉRIE :				

I.3. Informations relatives au certificat acoustique de l'aéronef (P-22-00 § 6.5)

Liste des modifications appliquées (aéronef et/ou moteur) nécessaires à la détermination de la configuration acoustique de l'aéronef⁴ :

Modifications aéronef/moteur/échappement/silencieux ayant un impact acoustique :	
Référence	Description
Pour les DR 300 et 400 (Voir Appendice de l'Annexe I du P-22-02) : Indiquer la configuration échappement/silencieux que celle-ci soit d'origine ou non. Echappement (standard, standard 01), silencieux (flûtes, APR ¼ d'onde) ou échappement et/ou silencieux installés par modification.	
Echappement	Silencieux
STANDARD <input type="checkbox"/>	FLUTES <input type="checkbox"/>
STANDARD 01 <input type="checkbox"/>	APR ¼ D'ONDE <input type="checkbox"/>

⁴ Ces modifications sont mentionnées dans les cases 12 de la ligne de la base de données de bruit EASA correspondant à la configuration de l'aéronef.

6	<input type="checkbox"/>	DOCUMENT DONNANT LES SPECIFICATIONS DE CERTIFICATION POUR LA DELIVRANCE D'UN CLNS	P-22-00 § 5	
7	<input type="checkbox"/>	PAGE(S) DU MANUEL DE VOL INDIQUANT LA MLW, LA MTOW, LES NIVEAUX DE BRUIT	P-22-02, annexe I, § I.2.3	
8	<input type="checkbox"/>	DOCUMENT SIGNE DU RESPONSABLE DE LA GESTION DU MAINTIEN DE LA NAVIGABILITE ATTESTANT QUE LES MODIFICATIONS ACOUSTIQUES REFERENCEES SUR LA DEMANDE DE CA SONT BIEN ENREGISTREES COMME EFFECTUEES DANS LA DOCUMENTATION DE L'AERONEF (livret aéronef, APRS atelier 145, copie de la liste des modifications figurant sur le livret aéronef)	P-22-02, annexe I, § I.2.5	
9	<input type="checkbox"/>	AUTRES DOCUMENTS (préciser) : - - -		

III. ENGAGEMENT DU POSTULANT

Je soussigné, le postulant m'engage :

- à présenter un aéronef conforme à une définition acoustique, certifiée par l'EASA ou par la DGAC pour les aéronefs de niveau OACI relevant de l'annexe II, et en état de navigabilité, accompagné d'un dossier comprenant toutes les pièces nécessaires à la justification de cette situation,
- à ce que les honoraires et les frais qui seront facturés par OSAC soient réglés (cf. § 1.4 de la P-22-02).

Adresse où devront être envoyés les documents :

- Propriétaire
- Locataire
- Organisme agréé de gestion du maintien de la navigabilité en charge de l'aéronef
- Personne ou organisme mandaté par le (les) propriétaire(s)

Adresse où devra être envoyée la facture :

- Propriétaire
- Locataire
- Organisme agréé de gestion du maintien de la navigabilité en charge de l'aéronef
- Personne ou organisme mandaté par le (les) propriétaire(s)

Lieu et date :

Nom, signature et cachet du postulant :



PARTIE II RÉSERVÉE A L'AUTORITÉ

VERIFICATIONS DUES AU TITRE DU 21.B.420 :

1. Eligibilité de la demande :

- Le propriétaire de l'aéronef est bien la personne au nom de laquelle est délivré le certificat d'immatriculation (cf. P-22-02, annexe I, § I.2.1)

- Dans le cas où le postulant n'est pas le propriétaire, la copie du (des) mandat(s) a bien été fournie par le propriétaire (cf. P-22-02, annexe I, § I.2.1) **ou une copie du contrat de gestion est fournie dans le cas où le postulant est l'organisme agréé de gestion du maintien de la navigabilité en charge de l'aéronef.**

- La définition acoustique de l'aéronef est certifiée par l'autorité compétente (cf. P-22-02, annexe I, § I.2.1)

2. Vérification des justificatifs fournis

- L'aéronef est bien éligible à un CA/CLN
- La configuration acoustique est approuvée par l'EASA ou par la DGAC
- Les modifications acoustiques référencées sur la demande de CA (Partie I du présent formulaire) sont bien enregistrées
- Toutes les modifications impactant l'acoustique sont listées sur la demande de CA
- Il n'y a pas d'incohérence entre le manuel de vol et le CA
- Les justificatifs attendus ont été fournis et vérifiés (cf. liste des pièces)

3. Validation des raisons pour lesquelles il est émis CLNS

- Les limitations ont été définies et approuvées par la DGAC

Je déclare que les exigences du 21.B.420 sont satisfaites et sur la base de l'étude satisfaisante du présent formulaire et des documents joints à la présente demande, je recommande la délivrance du document demandé.

Fait à : Le : Par :
Signature :

OU INVESTIGATIONS SUPPLEMENTAIRES LANCEES SUITE CONSTATATIONS NON-CONFORMITES DU DOSSIER (selon § 21.B.420) :